Groupe de travail « Parcours professionnel des agents de catégorie A »

Le groupe de travail portant sur les parcours professionnels des agents de catégorie A s'est réuni pour la première fois le 10 juillet 2018. Il était présidé par Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines du ministère de l'Agriculture. La CFDT y était représentée par Jacques Moinard, Gisèle Bauland, Laure Revel et Stéphanie Clarenc.

L'objectif de ce groupe de travail était de faire un bilan de l'application de la « Circulaire d'orientation sur les parcours professionnels des personnels des corps de catégorie A du ministère en charge de l'agriculture » (note de service SG/SRH/SDMEC/2014-471 modifiée par la note de service SG/SRH/SDMEC/2016-266) et d'envisager d'éventuelles adaptations (répondre aux besoins et aux problèmes de recrutements et mieux prendre en compte les opérateurs) pour une publication fin 2018, en amont de la campagne de mobilité de 2019.

Après avoir été à l'origine de la prise en compte de la

réforme territoriale dans la circulaire, qui s'est conclue lors du CTM du 18 février 2016, la CFDT se félicite de l'annonce de la mise à jour de cette note de service car la version actuelle ne répond plus à toutes les attentes, contraintes et besoins des agents.

En 2014, la publication de cette note de service avait permis de faciliter les parcours professionnels par l'introduction des dispositifs suivants :

– intégration de l'expertise comme critère d'avancement, s'ajoutant ainsi au critère lié à l'encadrement déjà en place ;

– prise en compte des mobilités fonctionnelles sur la base des domaines d'activité (annexe 2 de la note de service) afin d'assouplir les conditions de promotion ;

– classement des postes selon 3 niveaux (annexe 3).

En 2014, la CFDT avait été force de proposition sur ces dispositifs ; ils devront évoluer en tenant compte des retours d'expérience de ces 4 années de fonctionnement.

La CFDT demande qu'un bilan de la reconnaissance de l'expertise dans les parcours professionnels soit fait. Elle fait remarquer qu'à ce jour un seul domaine d'activité est opérationnel ; elle demande son extension aux 3 autres

domaines identifiés. Elle insiste également, comme elle l'avait fait en 2014, pour que cette note prenne en compte la filière enseignement agricole technique (professeurs et CPE) et la filière formation-recherche avec une valorisation des parcours mixtes.

L'administration accepte ces deux propositions.

Elle propose en outre de réviser cette note de service selon les axes de réflexion suivants :

– valoriser les parcours professionnels pour une prise de poste dans une zone géographique peu attractive. À ce stade, les zones peu attractives sont caractérisées par l'absence de candidat sur ces postes durant cinq campagnes de mobilité successives. Un premier travail d'identification de ces zones a été présenté et doit se poursuivre d'ici le prochain groupe de travail ;

– ajuster l'annexe 3 relative aux domaines d'activité, dans l'objectif d'élargir certains domaines et d'y intégrer les opérateurs avec des domaines qui ne figurent pas actuellement dans la liste (comme par exemple l'ingénierie). À titre d'exemple, pour le domaine d'activité SEA, il est envisagé d'avoir 3 domaines d'activités à la place d'un seul. Les 3 domaines d'activité pourraient être :

- 1er pilier (Feaga) / Poseidom,
- 2e pilier (Feader) / filières économiques (Fam),
- réponse aux crises conjoncturelles, politique d'aménagement en faveur de la préservation des terres agricoles et contrôle des structures.

La CFDT est favorable à ces propositions. Elle restera vigilante tout particulièrement sur le point concernant l'enseignement, la formation et la recherche : les grands oubliés !

Le service des ressources humaines prévoit une deuxième réunion de ce groupe de travail courant octobre 2018. Il y sera communiqué les éléments de bilan sur la prise en compte de l'expertise dans le parcours professionnel et des propositions d'amélioration de la note de service.

Dans cette optique, n'hésitez pas à nous faire part de votre retour d'expérience et de vos propositions d'amélioration.